



# Les personnes formées en génie à l'étranger

## ATTRIBUTION DE PERMIS

Le Conseil canadien des ingénieurs (CCI) et ses membres cherchent à accélérer le processus d'obtention de permis et d'emploi pour les personnes formées en génie à l'étranger, c'est-à-dire les immigrants qui ont fait leurs études en génie dans un autre pays que le Canada. Pour ce faire, le CCI a mis sur pied un projet appelé *De la considération à l'intégration*.

### Obtention d'un permis d'ingénieur au Canada

- Au Canada, le processus d'attribution de permis se fait au niveau provincial / territorial par les organismes de réglementation du génie. Vous trouverez la liste de ces organismes à l'adresse suivante : [www.ccpe.ca/f/ccpe\\_members.cfm](http://www.ccpe.ca/f/ccpe_members.cfm)
- Le permis s'appelle « P.Eng. » en anglais et « ing. » en français.\*
- Pour obtenir un permis d'ingénieur au Canada, peu importe la province ou le territoire, les requérants doivent répondre aux exigences suivantes :
  - Être diplômé en génie d'une université accréditée ou l'équivalent ;
  - Posséder trois ou quatre années d'expérience, y compris un an dans un environnement canadien ;
  - Réussir l'Examen sur l'exercice de la profession, qui porte sur le droit et l'éthique ;
  - Maîtriser le français ou l'anglais ;
  - Jouir d'une bonne réputation.

### Recommandations en matière d'attribution de permis

- Lancé en janvier 2003, *De la considération à l'intégration* est un projet à trois étapes.
- Un comité directeur fortement représentatif, après avoir consulté plus de 200 personnes et des douzaines d'intervenants variés, a présenté 17 recommandations au conseil d'administration du

CCI au cours de son assemblée générale annuelle de mai 2004 ; elles ont été adoptées.

- Les recommandations en matière d'attribution de permis sont les suivantes :
  - Concevoir et établir des exigences linguistiques afin de veiller à ce que les personnes formées en génie à l'étranger maîtrisent suffisamment bien le français ou l'anglais pour pouvoir bien suivre le processus d'attribution de permis ;
  - Permettre aux personnes formées en génie à l'étranger de passer l'Examen sur l'exercice de la profession et de s'y préparer à n'importe quel moment du processus d'attribution de permis ;
  - Établir une base de données exacte et actuelle sur les diplômes et les établissements d'enseignement reconnus et s'en servir systématiquement dans le système attribution de permis ;
  - Étudier la faisabilité d'autres systèmes d'évaluation de la compétence professionnelle d'un candidat au permis en comparaison du système canadien actuel ;
  - Déterminer et mettre en œuvre les éléments du processus d'attribution de permis qui peuvent se dérouler avant l'immigration ;
  - Mettre en œuvre un mécanisme d'approbation provisoire au niveau de l'organisme de réglementation. Ce mécanisme indiquera aux employeurs que le requérant a répondu à toutes les exigences d'attribution de permis, à l'exception de l'année d'expérience canadienne (par exemple, un permis d'exercice provisoire pourra être octroyé).

Le CCI et ses membres viennent tout juste de terminer un processus de consultation auprès d'organismes d'aide aux immigrants et de réglementation provinciaux et territoriaux afin de déterminer les progrès réalisés à l'égard de chacune des recommandations. La mise en œuvre débutera en 2005.



CONSEIL CANADIEN DES INGÉNIEURS  
CANADIAN COUNCIL OF PROFESSIONAL ENGINEERS

Canada

Ce projet est financé par le Gouvernement du Canada par l'entremise du Programme reconnaissance des titres de compétence étrangers.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :  
Robyn Osgood, gestionnaire du projet • (613) 237-7400 poste 25 • [robyn@blueprintpr.ca](mailto:robyn@blueprintpr.ca)